

Madame, Monsieur,

Réunis en séances ordinaires le 21 février et le 14 mars 2022 les membres de la commission « Durabilité et sport » ont examiné la demande de crédit DS 4-2022-25 DEMANDE DE CREDIT POUR LA CONSTRUCTION DE LA FERME AGRO-URBAINE.

Le projet de ferme est né du besoin de compenser la surface agricole. En effet, le projet de développement de Bernex a un impact sur la zone agricole de la commune de Bernex. En décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le Plan Directeur de Quartier de Bernex, la ferme agro-urbaine en fait partie. Le rôle de cette ferme agro-urbaine sera de mettre en valeur les produits locaux. Elle permettra aussi d'apprendre à faire connaître ces produits via leurs transformations, au travers d'un espace de sensibilisation et de dégustation.

Dans ce contexte, le projet a fait l'objet d'une collaboration entre le canton de Genève OCAN, la commune de Bernex et les agriculteurs de la région. Cependant, trois conventions sont encore en cours d'élaboration, à savoir les deux conventions avec le Canton pour les droits d'usages et de propriété, et la convention d'objectifs avec les agriculteurs. Une finalisation de ces travaux est agendée au 30 juin 2022.

Le coût estimé actuel de la ferme agro-urbaine s'élève à environ cinq millions. Le Conseil Administratif propose, au travers de cette demande de crédit, que la participation de Bernex se monte à CHF 2'000'000. Le solde du financement est réparti via les subventions fédérales et l'apport du monde agricole à fond perdu. Un financement doit être encore trouvé, pour cette raison la demande de crédit fait l'objet « d'une clause guillotine ». En d'autres termes, si le delta n'est pas trouvé pas les tiers, principalement le Canton, la Commune de Bernex n'engagera pas le début des travaux.

La commission passe ensuite aux questions et remarques.

Des commissaires trouvent ce projet novateur. Néanmoins, certains commissaires se questionnent sur la garantie de cette « clause guillotine ». Il est répondu que si la demande de crédit est adoptée par le Conseil Municipal, tout sera annoncé et le Conseil Municipal sera informé des étapes. Il est ajouté que la clause est stipulée dans la demande de crédit, la Commune ne dépensera pas plus de CHF 2'000'000.00. Un commissaire demande si l'État s'engage formellement à chercher le solde manquant. Le Conseil Administratif explique que les discussions sont en cours depuis 18 mois. Un commissaire souhaite avoir des précisions sur le fermage ainsi que le loyer des deux appartements. Les appartements ainsi que les fermages rapporteraient à la Commune environ CHF 125'000.00 par ans.

Toutes les questions ayant été posées, les commissaires passent ensuite au vote et vous recommandent,

Par 5 voix pour 3 abstentions (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit pour la construction de la ferme agro-urbaine

D'un montant de TTC CHF 4'582'000.

Bernex, le 17 mars 2022

La rapporteuse

Aude Echard